https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-du-31-aout-au-2-octobre-2026.html

Préavis de grève du 31 août au 2 octobre 2026

- Nos Actions - Les Mobilisations -

Date de mise en ligne : jeudi 3 septembre 2026

Date de parution : 3 septembre 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Madame la Ministre, Monsieur le Directeur Général,
Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Agro- alimentaire et de la souveraineté alimentaire
Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche,

Le SNETAP-FSU dépose un préavis de grève couvrant les personnels de l'enseignement agricole public (y compris les agent·es dépendant des collectivités) du 31 août, jour de la pré-rentrée, au 2 octobre 2026.

Il dénonce les choix budgétaires austéritaires qui asphyxient les établissements publics, précarisent les personnels et contribuent à la dégradation des conditions de travail et du service rendu aux usagers.
Il dénonce la discordance entre les ambitions de la LOSARGA et les fermetures de classes, les baisses de seuil de recrutement envisagées à cette rentrée ou encore les baisses de crédits drastiques en CFA CFPPA.
Il dénonce, malgré les besoins réels, les baisses de quotité de travail pour des AESH, la non reconduction ou CDISATION d'AED
Il exige des moyens pour le service public, des dotations horaires et humaines renforcées, notamment en postes autres qu'enseignant·es (AED, personnels de santé, technicien·nes, personnels administratifs, personnels régionaux des lycées) et une véritable amélioration des conditions d'emploi et de rémunération. Il exige que tous les cours soient assurés dès la rentrée, que les contrats des agent·es recruté·es à la rentrée soient établis dès la prise de fonction, à hauteur des besoins, et qu'elles et ils soient rémunéré·es dès le premier mois.
Il exige un plan de titularisation massive, l'ouverture de concours et un statut pour les AED et AESH. Il exige un texte réglementaire de portée nationale pour les agent·es travaillant en CAA et CFPPA, garantissant une amélioration des conditions d'emploi et de rémunération. Il exige un plan massif de requalifications pour les personnels Administratif·ves, Technicien·nes, personnels de Laboratoire et de Santé (ATLS) et une modification des règles de gestion de l'IFSE et des groupe fonction des agent·es de l'enseignement agricole.

Nous considérons comme indispensable d'atteindre et dépasser l'objectif de la loi d'orientation agricole de former 30% de plus d'élèves et étudiant·es, d'apprenti·es et de stagiaires, pour seulement remplacer les agriculteur·ices qui vont partir à la retraite, il faut un véritable investissement dans l'éducation et la formation, il faut donner la priorité aux établissements publics et non pas aux établissements et organismes privés qui prospèrent sur les reculs du service public.

Face au défi climatique, aux inégalités sociales, aux désastres écologiques et sanitaires, le SNETAP- FSU exige un véritable changement des politiques éducatives, agricoles et alimentaires et un investissement massif pour rénover le bâti scolaire et ce dès la préparation du budget 2027.

Pour ces raisons, le SNETAP-FSU, membre de l'Élan commun, dépose un préavis de grève couvrant la période du 31 août au 2 octobre 2026.
Soyez assurés, Madame la ministre, Monsieur le Directeur général, de notre détermination à défendre le service public d'Éducation et ses agent·es.

Olivier Gautié, Yoann Vigner co-secrétaires généraux du SNETAP-FSU

Copyright © SNETAP-FSU